



CONSEIL COMMUNAUTAIRE du Mardi 24 juin 2014

Délibération n° 2014-06-24- 110

OBJET :	Approbation du versement d'une subvention à l'Association ESPACE POUR ENTREPRENDRE dans le cadre du transfert des financements communaux des partenaires économiques
----------------	---

EXPOSE DES MOTIFS

Aux termes de la délibération du Conseil Communautaire du 12 décembre 2013 définissant l'intérêt communautaire en matière de développement économique et de politique de la Ville, la politique des villes en matière de soutien aux associations et réseaux d'entreprises est transférée à la Communauté d'agglomération.

Durant la période de transition et dans l'attente de définir et de préciser les modalités d'un partenariat entre la Communauté d'agglomération et les partenaires économiques, il est proposé de reconduire à l'identique, pour l'année 2014, les niveaux et modalités d'intervention et de soutien des villes portés jusqu'à maintenant.

L'association « Espace Pour Entreprendre », créée en 1996, a pour mission d'accompagner les porteurs de projets par des actions de conseil à la création, à la reprise et au développement d'activités.

Son champ d'actions a été élargi ces dernières années à la sensibilisation à l'entrepreneuriat et à l'amorçage de projets.

Espace pour Entreprendre contribue au développement économique territorial par la création d'emplois dans une démarche participative via :

- A court terme : le soutien à la création et reprise d'activité, le retour à l'emploi ;
- A long terme : la formation, le bilan de compétence, l'orientation qualifiée.

L'association accueille plus de 400 porteurs de projets par an et développe des actions de sensibilisation à l'entrepreneuriat, d'amorçage de projets et d'accompagnement à la création/reprise d'activité avec un axe privilégié en direction des publics en difficultés d'insertion et des territoires « politique de la ville ».

L'ensemble des actions d'Espace pour Entreprendre permettent la création d'une cinquantaine d'entreprises en moyenne pour autant de retour à l'emploi. A terme une centaine d'emploi sont créés ou maintenus.

En 2013, 83 choisyens, 84 vitriots et 15 ivryens ont été accompagnés, ce qui a respectivement conduit à la création ou au développement de 23, 16 et 4 entreprises pour un nombre total de 69 emplois générés ou maintenus.

L'Association Espace pour Entreprendre est financée par les villes de Choisy-le-Roi, d'Ivry-sur-Seine et de Vitry-sur-Seine. Pour l'année 2013 le soutien des communes était de 13 000 € au titre de l'accompagnement des choisyens, 5 000 € au titre de l'accompagnement des vitriots et 1 000 € au titre de l'accompagnement des ivryens.

Des conventions pluriannuelles ont été signées avec les Villes de Choisy-le-Roi et Vitry-sur-Seine couvrant l'année 2014.

Il est proposé de procéder au versement des subventions cumulées, 19 0000 €, sur la base des conventions communales applicables pour 2014.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

- Oui l'exposé des motifs,
- Vu la délibération du conseil communautaire du 12 décembre 2013 définissant l'intérêt communautaire en matière de développement économique et de politique de la Ville
- vu les conventions pluriannuelles entre Espace pour entreprendre et les Villes de Choisy-le-Roi et de Vitry-sur-Seine approuvées par délibération n°10.031 du Conseil Municipal de Choisy-le-Roi du 31 mars 2010 et par délibération n°DL11912 du Conseil Municipal de Vitry-sur-Seine du 14 décembre 2011
- Considérant le rôle indéniable de soutien au développement économique joué par l'association Espace pour Entreprendre

DELIBERE

Article 1 : approuve le versement d'une subvention à hauteur de 19 000 € dans le cadre du transfert des conventions de partenariats précitées,

Article 2 : dit que les crédits sont inscrits au budget communautaire

Pierre Gosnat
Président de la Communauté d'agglomération
Seine-Amont

